RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
LABENNE

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023

ID : 040-214001331-20230310-DECISION08_23-AR

LABENNE, le

Décision du Maire : N°08/2023

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC: Parking MANAOC – Avenue de l'Océan

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu la délégation de pouvoirs accordée par délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1,

Vu l'avis d'appel à candidature lancé le 16/01/2023 pour l'occupation d'un espace public, avenue de l'Océan, pour une activité de location de skates et ou trottinettes électriques,

DECIDE

Article 1er : de signer la convention d'occupation du domaine public pour l'espace situé avenue de l'Océan, à côté de la salle MANAOC avec Izi Rider représenté par M. Jonas L'Hénoret.

Article 2 : cette convention d'occupation est consentie à titre précaire et révocable. L'autorisation couvre la période du 15 avril au 15 octobre pour les années 2023/2024/2025.

Article 3 : la redevance est fixée à 1 500 euros TTC par année.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 13/03/2023
Et publication/notification
Le 13/03/2023

Fait à Labenne, le 10/03/2023

Le Maire,
Jean Luc DELPUCH

MAIRIE LABENNE (Landes)